

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil Municipal
du vendredi 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt neuf avril, le conseil municipal de Luzillat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de C. RAYNAUD

Nombre de membre en exercice : 15

Date de convocation : 16/04/2026

Présents : RAYNAUD Claude, PONCHON Florent, MORIN Pascale, MIGNOT Michel, FAYET Pierre, SIMIEZ Michèle, GALLET Marie-Claire, DURET Sandra, PERISSEL Frédéric, BENAY Laurent, ALVES Sandra, DAUPHANT Guillaume, MAROFIN Quentin.

Absents : BOIVIN Catherine (pouvoir à SIMIEZ Michèle.), THUEL Séverine (pouvoir à MORIN Pascale.)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. MIGNOT Michel a été élu secrétaire,

Ordre du Jour :

Vote du budget commune
Vote du budget assainissement
Rapport des commissions
Questions diverses

1) Approbation du Budget Primitif 2026 de la commune :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération DEL20260361 en date du 27 février 2026 adoptant le Compte Financier Unique de l'année 2025,
VU la délibération DEL20260482 Affectation des recettes de la section fonctionnement.
VU l'instruction comptable M 57 applicable au budget de la commune,
Considérant la présentation de Monsieur le Maire ;

Après examen et délibération, le conseil municipal à l'unanimité, décide de voter le budget primitif de la commune

-par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel pour chacun des chapitres

- par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel pour chacun des chapitres.

-D'adopter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026 comme il suit :

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	1 413 333.10 €	1 413 333.10 €
Section d'investissement	<u>1 560 568.64 €</u>	<u>1 560 568.64 €</u>
TOTAL	2 973 901.74 €	2 973 901.74 €

Vote : 13 présents et 2 pouvoirs

15 voix pour

0 contre

2) Approbation du Budget Primitif 2026 de l'Assainissement :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération DEL20260362 en date du 27 février 2026 adoptant le Compte Financier Unique de l'année 2025,

VU l'instruction comptable M 49 applicable au budget de l'assainissement,

Considérant la présentation de Monsieur le Maire ;

Après examen et délibération, le conseil municipal à l'unanimité, décide de voter le budget primitif de l'assainissement

-par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel pour chacun des chapitres

- par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel pour chacun des chapitres.

-D'adopter le budget primitif de l'assainissement pour l'exercice 2025 comme il suit :

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	75 150.01 €	75 150.01 €
Section d'investissement	<u>176 911.26 €</u>	<u>176 911.26 €</u>
TOTAL	252 061.27 €	252 061.27 €

Vote : 13 présents et 2 pouvoirs

15 voix pour

0 contre

3) Désignation des délégués devant siéger au SMEA de la Basse Limagne Annule et remplace

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SMEA de la Basse Limagne indiquant le nombre de délégués,
Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter la commune pour le SPANC auprès du SMEA de la Basse Limagne,

Considérant que M. FAYET ne souhaite pas être délégué titulaire pour le SMEA de la Basse Limagne.

Considérant que la délibération DEL20260473 doit être annulée.

Considérant que le conseil municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués,

Premier tour de scrutin :

Ont obtenu pour l'élection des 2 délégués titulaires

- **M. DAUPHANT Guillaume** **15 voix**
- **M. BENAY Laurent** **15 voix**

Sont désignés par le conseil municipal en tant que délégués titulaires pour le SPANC :

- **M. DAUPHANT Guillaume**
10 rue des Frenes 63350 LUZILLAT
Né le 28/03/1982
- **M. BENAY Laurent**
11 rue des Gascons
63350 LUZILLAT
Né le 10/02/1978

Premier tour de scrutin :

Ont obtenu pour l'élection des 2 délégués suppléants

- **M. PERISSEL Frédéric** **15 voix**
- **Mme SIMIEZ Michèle** **15 voix**

Sont désignés par le conseil municipal en tant que délégués suppléants pour le SPANC : M. PERISSEL Frédéric et Mme SIMIEZ Michèle

Cette délibération annule et remplace le délibération DEL20260473 et sera transmise au Président du SMEA de la Basse Limagne

4) Attribution des subventions aux associations communales pour l'année 2026

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la liste des demandes de subvention des associations. Chaque association a accompagné sa demande de son bilan financier et d'un projet de manifestation au sein de la commune.

Monsieur le Maire propose un tableau de notation afin d'attribuer les subventions aux associations en fonctions de quatre critères :

- Le nombre de manifestations réalisées dans l'année.
- La participation à la fête patronale

- La mise à disposition de locaux
- Les avoirs en banque.
-

M. le Maire présente la grille de notation et le résultat qui en découle :

Association des Parents d'élèves	650.00 €
Les Z'artistes de Luzi 'arts	350.00 €
Comité des fêtes de Vendègre	500.00€

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte d'attribuer les subventions ci-dessus présentées aux associations.

5) Désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

M. le Maire expose que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) qui est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétence entre les ÉPCI et leurs communes membres

Monsieur le Maire signale au conseil municipal qu'un délégué doit être désigné pour représenter la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, désigne M. DAUPHANT Guillaume en tant que délégué à la commission locale d'évaluation des charges transférées.

6) Animation foncière agricole -Désignation des référents communaux

Monsieur le Maire présente le courrier envoyé par la Direction Agriculture Sylviculture et Alimentation du département dans le cadre de l'animation foncière agricole.

M. le Maire rappelle que le référent agricole doit être un membre du Conseil municipal ayant une bonne connaissance des exploitations et du foncier agricole de la commune.

M. F. PERISSEL présente sa candidature pour être référent de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de désigner Frederic PERISSEL référent communal.

7) Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales des communes de l'arrondissement de Riom.

M. le Maire explique que la commission de contrôle des listes électorales, prévue à l'article L.19 du Code Electoral, est chargée d'examiner les recours administratifs formés par les électeurs contre les décisions prises par le maire et de s'assurer de la régularité des listes électorales.

L'article R.7 du Code électoral prévoit que, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle des listes électorales nommés après chaque renouvellement intégral des conseils municipaux et pour une durée de trois ans.

La commission de contrôle pour notre commune est composée de :

- Un conseiller municipal de la commune ;
- Un délégué de l'administration désigné par le préfet ;
- Un délégué désigné par la présidente du tribunal judiciaire.

Les membres du conseil municipal :

Désigne M. PERISSEL Frédéric en tant que titulaire et M. MAROFIN Quentin en tant que suppléant.

Propose M. QUINET Jean (Titulaire) et M. MONTAGNON Alix (Suppléant) en tant que délégué susceptible d'être désigné par Mme la préfète.

Propose M. GRENET Jean (Titulaire) et M. OLLIER Thierry (Suppléant) en tant que délégué susceptible d'être désigné par Mme la présidente du tribunal judiciaire.

8) Organisation des commissions de la Communauté de Commune Plaine Limagne.

M. le Maire explique que les communes doivent désormais faire parvenir à la Communauté de Commune des listes de noms de personnes intéressées par les différentes commissions présentées.

La CIA (commission intercommunale d'accessibilité), chaque commune doit faire parvenir au moins 2 noms d'habitants ou conseillers municipaux (non-communautaires) intéressés par les questions d'accessibilité. Ces habitants peuvent être des personnes handicapées, des représentants d'associations de personnes handicapées ou âgées, des professionnels œuvrant en libéral ou dans des entreprises dont l'objet est en lien avec le handicap.

Les membres du conseil municipal proposent Mme GALLET Marie-Claire et Mme DENIER Corinne.

La CIID (commission intercommunale des impôts directs), chaque commune doit nous faire parvenir 2 noms. Il doit s'agir d'habitants de la commune intéressés par les questions de fiscalité, n'étant ni élus communautaires ni élus municipaux. Ils peuvent cependant être déjà proposés pour la CCID, le cumul étant tout à fait possible. M. le Maire demande aux membres du conseil de se renseigner autour d'eux pour trouver des personnes intéressées par cette commission.

9) Rapport des commissions

M. FAYET fait le retour de la réunion du SIEG et présente les délégués titulaires qui peuvent être le relais des demandes et observations de la commune :

M. SAUVAGE de la commune de MONS, M. DELAGE de la commune de LIMONS, M. GAYET de la commune de RANDAN, M. DE GUERINES de la commune d'AIGUEPERSE.

M. DAUPHANT fait part des avancées de la commission presse -communication et explique que la page facebook de la commune a été mise en place. Les membres de la commission ont chacun la responsabilité des publications en fonction de leur thème. La page facebook de la commune ne regroupera que les informations

propres à la commune. Panneau Pocket pourra quant à lui continuer de diffuser des informations plus larges.

M. PERSSEL explique que la commission boisement a pour objectif de faire l'état des lieux des différentes zones de boisement, de friches... et de définir lesquelles doivent être préservées.

10) Questions diverses

1- Organisation de la fête des écoles.

M. le Maire rappelle que la fête des écoles du RPI Limons -Luzillat aura lieu cette année le 20 juin au stade municipal de Limons. Pour la bonne organisation de cette fête il est demandé aux conseillers de s'investir tout au long de la journée. Concernant le repas, la commune de Luzillat s'occupe de la préparation des pommes de terre, M. FAYET et M. PONCHON se portent volontaires pour les cuisiner.

Mme MORIN, Mme GALLET, M. DAUPHANT, M. MAROFIN, M. DARLET, M. BENAY, Mme SIMIEZ, M. MIGNOT et M. RAYNAUD seront présent le jour J à Limons pour aider à la mise en place et tenir les différents postes de travail nécessaire au bon déroulement de la journée.

2- Réfection des panneaux pédagogiques

M. MAROFIN explique que les panneaux pédagogiques de la Butte de Montgacon ne sont plus lisibles, et demande s'il pourrait être envisager de les refaire ou réparer.

3- Entretien des lavoirs

Mme MORIN demande s'il est envisageable de nettoyer les lavoirs de la commune. Certains sont vraiment verts malgré l'implication des riverains dans leur entretien, il faudrait une intervention des agents communaux.

A Luzillat, le 20 mai 2026

Le Maire,
C.RAYNAUD

